

IV. Impact du règlement

L'impact global du règlement

L'objectif de l'aide est de réduire la charge polluante due aux transports et d'augmenter l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les transports en introduisant des véhicules (voitures et petites camionnettes).

En vertu du règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil, ou du règlement sur la répartition de l'effort, l'Estonie devra réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports, de la petite industrie électrique, de l'agriculture, de la gestion des déchets et des processus industriels d'au moins 13 % d'ici à 2030 par rapport à 2005. L'aide en faveur de l'utilisation de véhicules à émissions nulles contribuera à réduire les émissions dans le secteur des transports, ce qui est crucial dans le contexte des objectifs actuels et en matière de changement climatique. En 2020, les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur estonien des transports s'élevaient à 2 232,54 kt équivalent CO₂, soit environ 17 % des émissions totales de l'Estonie. Le transport routier est la principale source d'émissions dans le secteur des transports, représentant 97,4 % des émissions du secteur en 2020. En 2019, les voitures particulières neuves de l'Union européenne ont émis en moyenne 123 grammes de CO₂ par kilomètre, tandis qu'en Estonie, les émissions moyennes des voitures particulières étaient de 130,1 grammes de CO₂ par kilomètre. Si les véhicules à essence dominant, la part des véhicules fonctionnant au diesel a considérablement augmenté au fil du temps.

La consommation d'énergie considérablement plus faible des voitures électriques par rapport aux véhicules à moteur à combustion interne contribue positivement à la réduction des émissions de CO₂ et des polluants atmosphériques (en particulier les particules fines PM_{2,5} et les oxydes d'azote). L'aide en faveur de l'introduction de véhicules électriques a également été identifiée comme une mesure ayant une incidence positive dans le programme national de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques 2020-2030, approuvé en 2019.

En adoptant des véhicules à émissions nulles et en évitant ainsi la consommation de combustibles fossiles, les entreprises et les particuliers pour lesquels un tel investissement peut être rentable et abordable contribueront à la performance du secteur national des transports. On peut s'attendre à ce que le prix plus élevé des voitures électriques, combiné au coût financier plus faible de l'électricité par rapport aux combustibles fossiles, encourage les personnes ayant des besoins de kilométrage plus élevés à utiliser des véhicules électriques. Selon le calculateur du groupe d'experts finlandais sur l'évolution du climat <https://www.ilmastopaneeli.fi/autokalkulaattori/>, une voiture électrique représente aujourd'hui une option plus verte qu'un véhicule à moteur à combustion interne conventionnel (jusqu'à 70 %), avec une période de retour sur investissement de 5 à 8 ans (aux prix actuels).

L'élaboration de la loi sur le climat fixe trois objectifs fondamentaux pour le secteur des transports:

1. Dans les grandes villes, les transports publics passeront à zéro émission d'ici 2040, y compris les taxis dans les grandes villes d'ici 2035;
2. les navires nationaux de transbordement et les navires appartenant à l'État, à l'exception des navires de guerre, seront à émissions nulles d'ici à 2040;
3. la flotte administrative du secteur public sera exempte d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2035.

Objectif de réduction des émissions par rapport à 2022:

pour l'année 2030, -24 %;

pour l'année 2035, -37 %;

pour l'année 2040, -55 %;

Groupe cible: Les personnes morales enregistrées en Estonie et les personnes physiques munies d'un code d'identification personnel estonien.

Impact sur la charge administrative

Le règlement n'impose pas de nouvelles obligations aux entreprises ou aux citoyens vis-à-vis de l'État. Le paiement de l'aide sera lié à l'obligation de rendre compte de l'utilisation de l'aide.

Impact sur l'économie et l'environnement des entreprises

L'objectif direct de l'aide est d'augmenter la part des véhicules fonctionnant à l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables en Estonie et de contribuer à faire des choix respectueux de l'environnement à plus grande échelle, tant par des particuliers que dans le secteur des entreprises.

Le financement devrait aboutir à l'acquisition d'au moins 1930 véhicules électriques. La subvention représente environ 8 % du coût d'une voiture neuve et jusqu'à 25 % dans le cas d'un véhicule d'occasion. La partie restante doit être payée sur les fonds propres du bénéficiaire ou par crédit-bail. L'octroi de cette aide aura une incidence sur le développement de l'infrastructure de recharge. L'aide sera accordée en fonction du rythme de réception des demandes et, par conséquent, l'ensemble du lot ne sera pas mis sur le marché en même temps. On estime que l'achat d'un véhicule électrique moyen sera rentable après environ 100 000 km par rapport à une voiture à combustible fossile, ce qui entraînerait également une réduction des coûts de transport des entreprises et des particuliers bénéficiaires.

Les voitures électriques d'occasion ont l'avantage d'un prix d'achat moins élevé, ce qui les rend plus accessibles à un public plus large. Leur diffusion plus large permettrait à un plus grand nombre de personnes de passer à des transports plus respectueux de l'environnement, contribuant ainsi à

réduire les émissions liées aux transports, la pollution atmosphérique et le bruit, en particulier dans les zones urbaines. Deuxièmement, les batteries de voitures électriques sont coûteuses et nécessitent beaucoup de ressources pour être produites, de sorte que l'acquisition de voitures électriques d'occasion soutient l'économie circulaire, où les ressources existantes sont réutilisées, ce qui réduit la nécessité d'une nouvelle production, l'incidence environnementale du processus de production et la consommation d'énergie. La croissance du marché des voitures électriques d'occasion pourrait prolonger la durée de vie des batteries, car elles resteront en service plus longtemps. Leur déploiement plus large créera de nouveaux emplois, par exemple dans la réparation et le recyclage des batteries. La demande d'infrastructures de recharge et de services de maintenance augmente également. En outre, l'augmentation générale de la popularité des véhicules électriques entraînera des investissements plus importants dans les infrastructures de recharge et les services connexes, ce qui créera de nouvelles opportunités commerciales.

L'impact direct attendu d'environ 1 709 véhicules des catégories M1 et N1, 239 vélos-cargo et voitures démantelées avec l'aide sur la réduction des émissions de CO₂ est d'environ 26 000 tonnes sur quatre ans, compte tenu de la quantité indicative d'essence et de carburant diesel qui ne sera pas consommée. Dans le même temps, les propriétaires de véhicules électriques acquis avec l'aide doivent également obtenir des certificats d'énergie renouvelable pour l'énergie utilisée pour la conduite. Les certificats d'énergie renouvelable attestent de l'utilisation de l'énergie renouvelable dans différents secteurs en vertu de l'équilibre du système énergétique.